



Reims, le 4 septembre 2009

Madame l'Inspectrice d'Académie,
Directrice des services départementaux
de la Marne

Madame l'Inspectrice,

Nous vous avons, lors du groupe de travail du 27 août, posé la question de l'organisation scolaire pour cette rentrée 2009, et particulièrement l'organisation des 60H d'Aide Personnalisée.

Vous nous aviez indiqué votre volonté d'appliquer la note de la DGESCO du 5 juin 2009 aux Inspecteurs d'académie. Cette note pouvait apparaître comme une forte incitation à faire disparaître des 60H, le temps d'organisation nécessaire aux équipes d'enseignants pour mettre en œuvre cette aide personnalisée.

C'est le SE-UNSA, lors des échanges avec le Ministère dans le cadre du protocole de discussions, qui a permis d'obtenir ce temps d'organisation. Nous sommes convaincus que ce nouveau dispositif, pour être le plus efficace possible, doit être le mieux préparé possible par là-même. Cela peut paraître une évidence mais le travail personnalisé nécessite un recul, une analyse et un protocole d'actions précis qui doit absolument prendre appui sur la concertation au sein de l'équipe pédagogique. Ce n'est pas qu'une affaire d'enseignant dans sa classe, l'inscription dans le projet d'école implique à notre sens d'appréhender cette question de manière collective afin d'assurer une cohérence aux actions impulsées dans l'école et de pouvoir en rendre compte aux parents. C'est aussi à nos yeux un gage de crédibilité professionnelle.

Le SE-UNSA a donc adressé un courrier au DGESCO pour contester cette interprétation des textes et du protocole signé avec le Ministre DARCOS (copie jointe).

Nous avons reçu sa réponse le 20 juillet (copie jointe). Elle confirme :

- que rien ne vient modifier les textes
- que le temps d'organisation est bien compris dans les 60h puisqu'il est un temps « **en complément** » des 24h de travaux en équipe

Nous vous avons donné ces éléments lors du groupe de travail. Depuis les réunions de rentrée dans les circonscriptions ont eu lieu et l'ensemble des IEN de la Marne a demandé aux enseignants de faire ces 60H d'Aide personnalisée devant élèves.

Nous nous opposons à ces instructions qui ne correspondent ni au contenu du relevé de conclusions que le SE-UNSA a signé avec le Ministre ni aux textes réglementaires.

A l'heure actuelle, le SE-UNSA de la Marne a donné consigne aux professeurs des écoles de prendre sur ce contingent de 60 H, le temps d'organisation qui leur est nécessaire sur les bases des instructions de l'an passé.

Madame l'Inspectrice d'Académie, nous vous demandons de revenir sur cette décision de supprimer le temps d'organisation des 60H. Nous souhaitons vous rencontrer rapidement afin d'échanger avec vous sur ce dossier **et de définir de manière négociée** ce temps « proportionné ».

Veuillez recevoir, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de mes cordiales salutations.

Aline GEERAERTS
Secrétaire générale départementale
du Se-UNSA de la Marne